

Fiche de mission RÉFÉRENT.E DE L'ASSOCIATION EN RÉGION

Préambule

Pour assurer son fonctionnement sur tout le territoire national, le CCFD-Terre Solidaire s'est doté d'une organisation basée sur un découpage géographique comprenant des « régions » et des « territoires » (ex : délégation diocésaine, département, métropole, bassin de vie ...).

La lettre de mission est composée de la présente « fiche de mission » et du contrat de mandat (délégation de signature) cosignés par le.la Président.e du CCFD-Terre Solidaire et le.la référent.e de l'association en région.

La fiche de mission est un document type qui décrit la mission confiée aux personnes élues en tant que référent.e de l'association en région par une assemblée.

Mission de référent.e du CCFD-Terre Solidaire en région

Dans le cadre du périmètre géographique pour lequel il.elle a été élu.e, le.la référent.e de l'association en région, en vertu du mandat consenti par le.la Président.e de l'association, a les missions listées ci-dessous.

Ces missions sont à mener en concertation avec l'équipe d'animation régionale, conformément au plan d'actions régional et dans le respect des orientations stratégiques et en cohérence avec le projet associatif.

- assurer les liens avec les élus locaux, les administrations locales, les forces de l'ordre locales et les autres partenaires locaux de l'association,
- assurer les liens avec l'Eglise locale,
- assurer la représentation locale de l'association,
- signer des courriers officiels dans le cadre de cette représentation locale,
- signer les conventions courantes au niveau local dans le respect du budget régional (projets régionaux), tels que les contrats de location ou de mise à disposition de locaux, de location de matériel, de réservation de stands dans des événements locaux, les demandes de subvention ou de soutien financier.

D'autres missions peuvent être confiées au.à la référent.e par le.la Président.e de l'association aux termes du mandat susvisé.

Engagements réciproques

Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet associatif du CCFD-Terre Solidaire et des engagements réciproques entre le CCFD-Terre Solidaire et le.la référent.e bénévole adhérent.e qui sont définis dans la charte du bénévole adhérent du CCFD-Terre Solidaire.

Durée de la mission (cf article 8.2 du Règlement intérieur)

Cette mission est de 3 ans, renouvelable 1 fois sauf révocation des mandats susvisés.

En cas de non-respect de la lettre de mission, le.la Président.e de l'association peut mettre fin à cette mission dans les conditions prévues audit article 8.2 du Règlement Intérieur.

La mission prend fin si le.la référent.e régional.e n'est plus bénévole de l'association.

Avec tous nos remerciements et encouragements pour votre engagement !